

Château de Porrentruy et Convention d'Istanbul : il en va du respect des magistrats, de la bonne tenue de notre appareil judiciaire et de nos engagements internationaux

Christophe Schaffter (CS-POP)

Moutier arrive et avec elle de nouveaux magistrats et greffiers (Ministère public, Tribunal de première instance, Tribunal cantonal).

Depuis des années, toutes nos propositions visant un aménagement adéquat des autorités judiciaires ont échoué par manque de vision et de courage politiques de la part des gouvernements successifs. Le district d'Ajoie reste définitivement intouchable dans ses privilèges.

Alors que les espaces manquent, nos autorités judiciaires sont donc toutes concentrées au Château de Porrentruy.

En 2018, notre pays a ratifié la Convention d'Istanbul. Il s'agit d'un accord du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence domestique, en particulier à l'égard des femmes. On retrouve cet engagement dans la déclaration de politique criminelle du Ministère public jurassien, en particulier dans la lutte contre les violences domestiques et la prise en charge des victimes, notamment en évitant une victimisation secondaire par des locaux adaptés (voir site du Ministère public jurassien).

De tels locaux ne sont pas un simple confort matériel ; c'est une condition essentielle pour garantir aux victimes écoute et protection, sans subir de nouvelles souffrances. Ainsi, selon cette Convention, police et ministères publics ont la responsabilité d'organiser leurs infrastructures pour que chaque victime puisse franchir leurs portes sans crainte d'être jugée, exposée ou revictimisée.

Les questions suivantes sont posées au Gouvernement :

- 1. Le Gouvernement est-il sensible au respect de la Convention d'Istanbul visant à éviter toute victimisation secondaire, en particulier en cas de violence domestique ?**
- 2. Le Gouvernement va-t-il permettre à nos autorités de police et au Ministère public de disposer de locaux adaptés au sens de ladite Convention (en particulier des salles d'audition équipées) ?**
- 3. Le Gouvernement entend-il, à court ou moyen terme, permettre à ces deux entités (Ministère public et Police judiciaire) de travailler sur un seul site, à l'exemple du bâtiment de la Rue de la Justice 2 à Delémont, en lien avec sa très récente réflexion sur la domiciliation des infrastructures (voir QJ du 13 décembre 2025) ?**

Christophe Schaffter (CS-POP)

Co-signataires

- Raphaël Breuleux (Verts)
 - Rémy Meury (CS-POP)
 - Magali Rohner (Verts)
 - Pauline Godat (Verts)

- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Céline Blaser (Verts)
- Vincent Schmitt (Verts)

Intervention déposée officiellement le 17 décembre 2025